

CHAMARANDE

ESSONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

Mairie de Chamarande
Place de la Libération
91730 Chamarande
Tél : 01 60 82 20 11
E mail : mairiechamarande@wanadoo.fr

Bilan de la concertation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chamarande

Préalablement à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme par le conseil municipal, il convient de tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Rappel

La délibération en date du 06 mars 2018 prescrivant l'élaboration du PLU de la commune de Chamarande a défini les modalités de la concertation de la manière suivante :

« Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision du PLU. La clôture de la concertation interviendra un mois avant la séance du Conseil Municipal tirant bilan de ladite concertation et arrêtant le projet de PLU.

La concertation débutera par la publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation après l'approbation de la présente délibération sur le site internet de la ville, dans le journal local et par affichage de la présente délibération. Une insertion presse sera également prévue dans la rubrique annonces légales.

Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires d'ouvertures habituels, ce jusqu'au bilan de la concertation.

La population sera régulièrement tenue informée des réunions publiques ou de l'état d'avancement par Je biais d'affichages, de publications sur le site internet ou dans le journal local. »

Bilan de la concertation

L'ensemble des modalités définies lors de la délibération du 06 mars 2018 a été respecté :

- L'avis d'ouverture de la concertation a été publié sur le site internet de la ville le 13 avril 2018 et dans le journal local le 12/07/2018 (Le Parisien édition 91).
- Des articles dans le journal municipal sont parus les :
 - Chamarande Info de mai 2018
 - Chamarande Info de novembre 2018
 - La Plume Chamarandaise de janvier 2019
 - Chamarande Info de novembre 2019
 - La plume Chamarandaise de janvier 2020
 - Chamarande Info de janvier 2020
- Des articles ont été publiés sur le site internet de la mairie, le 10/07/2019 et le 29/01/2020
- Un registre a été tenu à disposition du public, en mairie, du 15 mars 2018 au 13 mars 2020
- Une réunion publique a eu lieu le 07 février 2020 afin de présenter les évolutions induites par le projet de révision du PLU approuvé le 21 novembre 2017.

A l'issue de la réunion publique, de l'examen des observations consignées dans le registre, de l'examen des courriers adressés en mairie, le bilan de la concertation est le suivant :

Observations émises dans le registre disponible en Mairie

0 observations émises dans le registre disponible en mairie

Observations émises dans les courriers reçus en mairie

0 courriers ont été reçus

Il a été pris connaissance des observations émises durant la phase d'étude pour la définition du projet de PLU en vue de son arrêt.

Observations émises lors des réunions publiques

Réunion publique du 07 février 2020

La réunion s'est tenue dans la salle des associations de Chamarande. Les administrés ont été invités par un bulletin municipal spécifique (Chamarande Info de Janvier 2020) distribué dans les boîtes aux lettres des habitants et par l'information sur le site internet de la commune.

La réunion a permis la présentation des évolutions induites par le projet de révision du PLU approuvé le 21 novembre 2017 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement graphique et le règlement écrit. La présentation a été réalisée sous la forme d'une projection et d'une présentation commentée, avec réponses aux questions de la salle.

Celles-ci ont porté sur les thèmes suivants :

. Programme permettant de répondre aux objectifs de production de logements fixés par le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île de France) : Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Gare :

. Observation N°1

Les orientations en matière d'implantation et de hauteur des bâtiments risquent d'engendrer des nuisances de voisinage sur la propriété limitrophe au sud.

Réponse à l'observation n°1

Une prochaine réunion avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Essonne, partenaire du groupe de travail de la révision du PLU et plus particulièrement sur l'élaboration des OAP, va se tenir prochainement pour finaliser la réflexion sur les OAP. Cette observation sera prise en compte à cette occasion pour optimiser l'insertion du programme envisagé dans son contexte notamment s'agissant des vis-à-vis.

. Observation N°2

A quel moment pourra-t-on consulter le document graphique (plan de zonage) du PLU ?

Réponse à l'observation n°2

- le document support de la présente réunion sera mis en ligne sur le site internet de la commune. Pour rappel les éléments présentés sont des documents de travail.
- le dossier du PLU arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la commune et consultable en mairie lors de la phase d'enquête publique
- le dossier du PLU approuvé sera mis en ligne sur le site internet de la ville et sur le site du Géoportail de l'urbanisme.

CONCLUSION

Il est rappelé que le projet de PLU sera soumis par la suite à une enquête publique ce qui permettra aux habitants et usagers de faire les observations qu'ils jugeront nécessaires.

Il est conseillé d'une manière générale de se rendre à l'enquête publique du PLU pour rencontrer le commissaire enquêteur qui dans le cadre de son rapport d'enquête émettra un avis sur les observations et demandes qui lui auront été faites.

Cette démarche de concertation a permis à la municipalité de CHAMARANDE de mieux adapter le projet de PLU aux attentes de la population.

Au vu des observations recueillies sur le projet de PLU le conseil municipal tire un bilan positif de cette concertation.

Ce bilan met fin à la phase de concertation.
